

## information

## INFORMATIONS JURIDIQUES COVID-19 VOTRE MUTUELLE VOUS ACCOMPAGNE



**Vous avez des interrogations** en termes de **droit du travail**, de la **famille** ou autre ?

Face à la situation de COVID-19, **des juristes restent mobilisées et disponibles** afin de vous informer sur les dispositions prises par le gouvernement et répondre à vos questions.

*(Du lundi au vendredi, hors jours fériés, de 8h à 19h).*

### Une équipe de juristes vous répondent et vous orientent.

170 juristes

400 000 dossiers traités  
par an

1<sup>ère</sup> plateforme juridique  
de France

Une base de  
connaissance juridique  
enrichie chaque jour par  
une veille continue des  
projets de lois et textes  
en vigueur

Une couverture de tous  
les domaines de  
droit particuliers,  
professionnels et droit  
public

## Le service d'informations juridiques



Bien que le **déconfinement** amène à une **reprise de l'activité économique**, beaucoup d'interrogations subsistent.

Vous souhaitez avoir des informations, connaître les démarches à suivre, des juristes sont **disponibles pour répondre à vos questions**

### Droit du travail

Le port du masque n'est pas obligatoire au sein de l'entreprise où je travaille, est-ce normal ?  
Puis-je toujours bénéficier de l'activité partielle ? Quelles sont les personnes vulnérables ?  
L'employeur peut-il décaler le versement de mon intéressement ? ...

### Droit de la consommation

Quelles sont les modalités de remboursement pour mon voyage qui a été annulé ?  
Le délai de rétractation s'applique-t-il de la même façon dans ce contexte ?  
J'ai commandé un bien sur internet et il y a eu des retards de livraison, est-ce normal ?  
Que se passe-t-il pour mon abonnement salle de sport du fait du confinement ?  
Un festival a été annulé du fait du Covid-19, puis-je bénéficier d'un remboursement ? ...

### Droit de la famille

Suis-je obligé de remettre mon enfant à l'école (et quelles sont les modalités) ?  
Je vais me marier, comment doit se dérouler l'organisation du mariage ? ...

### Comment accéder au service ?

- Composez le numéro d'accès au service d'assistance
- Vérification de vos droits
- Afin de faciliter l'accès au service et vous garantir une continuité de traitement lors de l'appel, vous êtes mise en relation avec la plateforme juridique (si l'appel est effectué pendant les horaires d'ouvertures de la plateforme)

